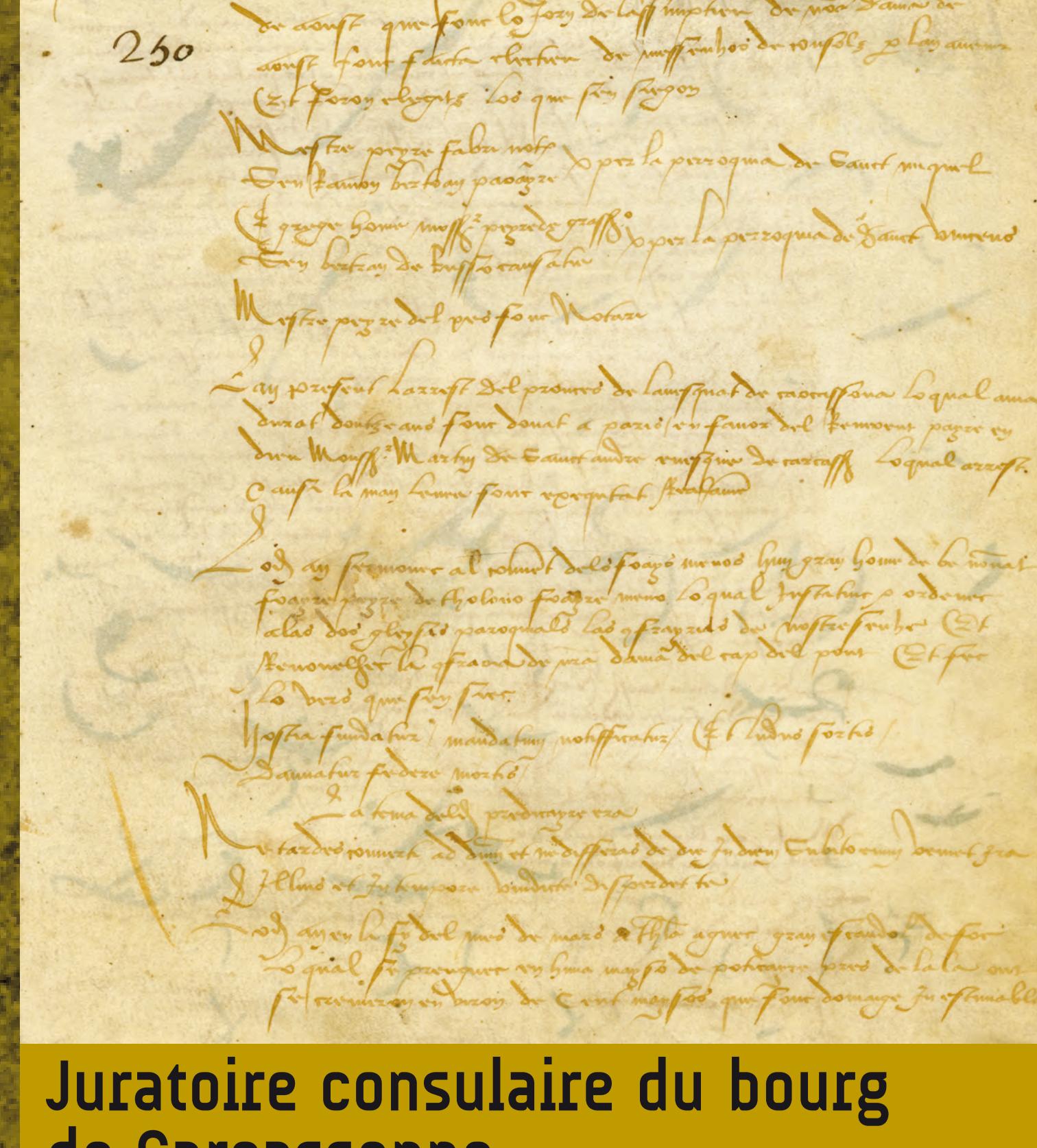


LATIN, OCCITAN et français XVI^e-XVIII^e siècle

Jusqu'au milieu du XVI^e siècle, le latin est très largement dominant dans les actes publics, notamment chez les notaires. L'occitan est surtout présent dans les archives des communautés d'habitants et les documents de la sphère privée.

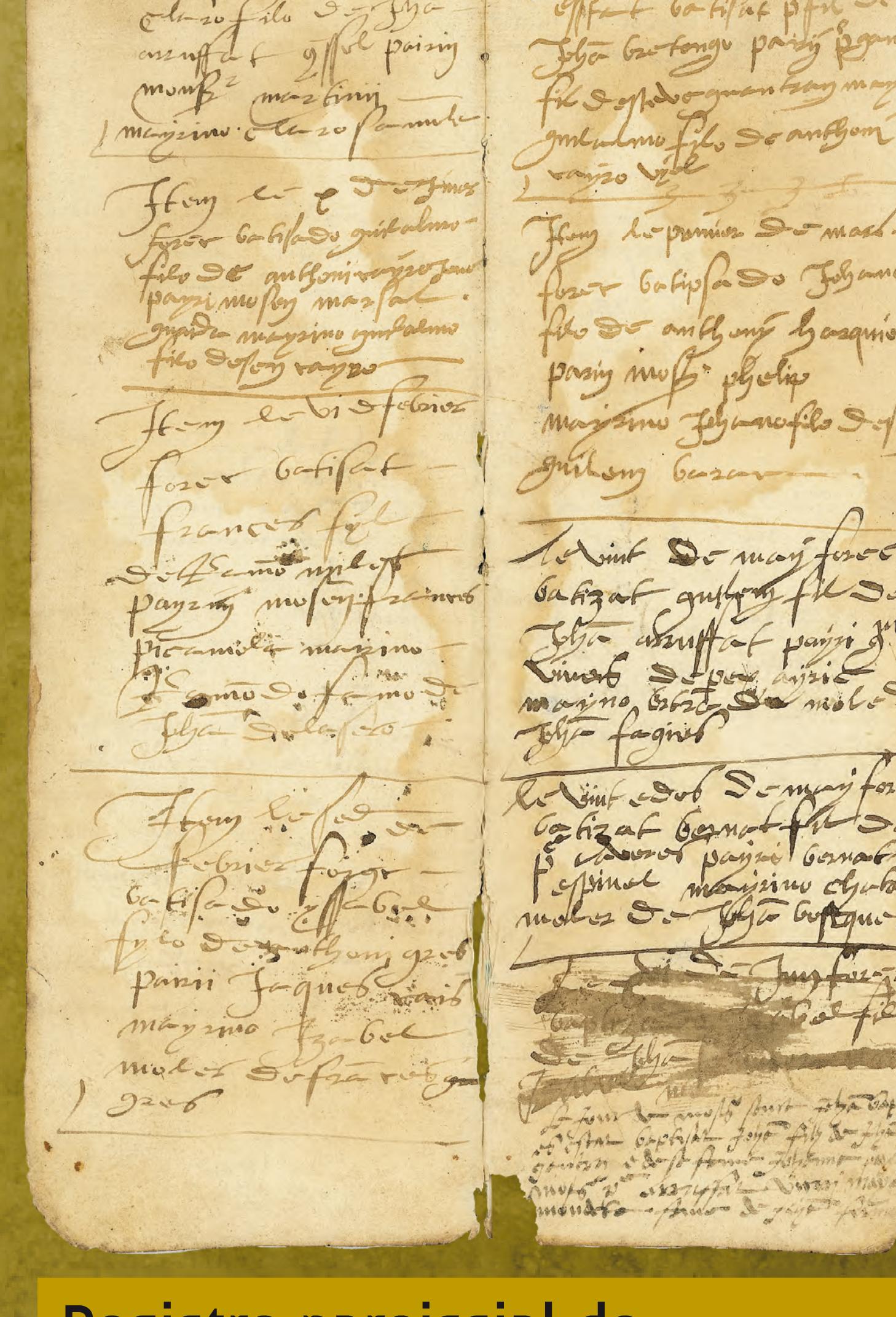


Juratoire consulaire du bourg de Carcassonne (A. D. Aude, 3 J 2487, p. 250)

Le français est définitivement imposé par la monarchie dans les documents judiciaires et notariés par l'ordonnance de Villers-Cotterêts (10 août 1539), qui réforme la justice et veut rendre plus largement accessibles les actes publics. Cela ne fait que consacrer le mouvement de centralisation linguistique déjà amorcé. Ainsi à Limoux les registres de délibérations consulaires sont rédigés en français dès 1516. Dans les communautés plus petites, le français ne s'impose que plus tardivement : à Montréal, l'occitan est utilisé jusqu'en 1551. Les registres paroissiaux témoignent toutefois des limites des décisions royales. Ceux de Saint-Martin de Limoux remontent à l'année 1552 et sont tenus majoritairement en latin ; le français n'y apparaît occasionnellement qu'à partir de 1606, avant de s'imposer définitivement vers 1620.

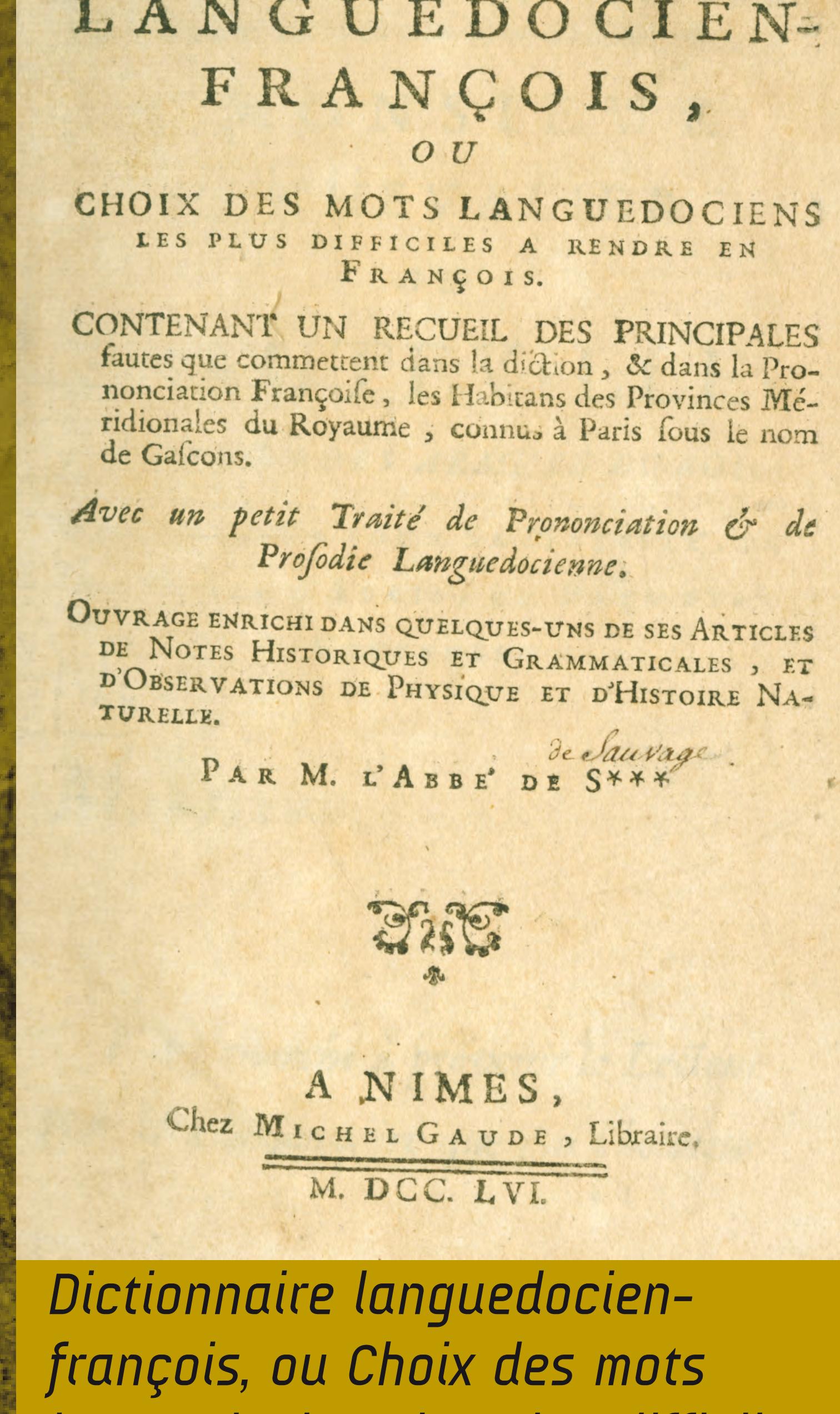
Dans les documents judiciaires, l'occitan a encore sa place, notamment dans les procédures où témoins et accusés s'expriment souvent dans leur langue maternelle. À la fin du XVIII^e siècle, si la langue d'oc demeure massivement parlée et chantée, elle n'apparaît plus que marginalement dans la production écrite. Au sein des élites, s'exprimer correctement en français fait désormais partie du modèle social, comme le démontre la floraison des dictionnaires bilingues.

Dans ce contexte, émergent quelques foyers de création et de résistance culturelles. Jusqu'en 1610, le Languedoc brille d'un moindre éclat que la Provence ou la Gascogne. L'œuvre de Pierre Godolin (1580-1649) marque l'émergence d'une école toulousaine. La veine burlesque connaît aussi un réel succès, avec notamment *L'Eneido de Virgilo*, publié à Narbonne en 1652. Au XVIII^e siècle, les formes de la littérature occitane se renouvellent : théâtre, opéra et chanson. En 1754, le Narbonnais Jean-Joseph Cassanéa de Mondonville (1711-1762) écrit un opéra en langue d'oc, « *Daphnis et Alcimaduro* », joué devant le roi à Fontainebleau.

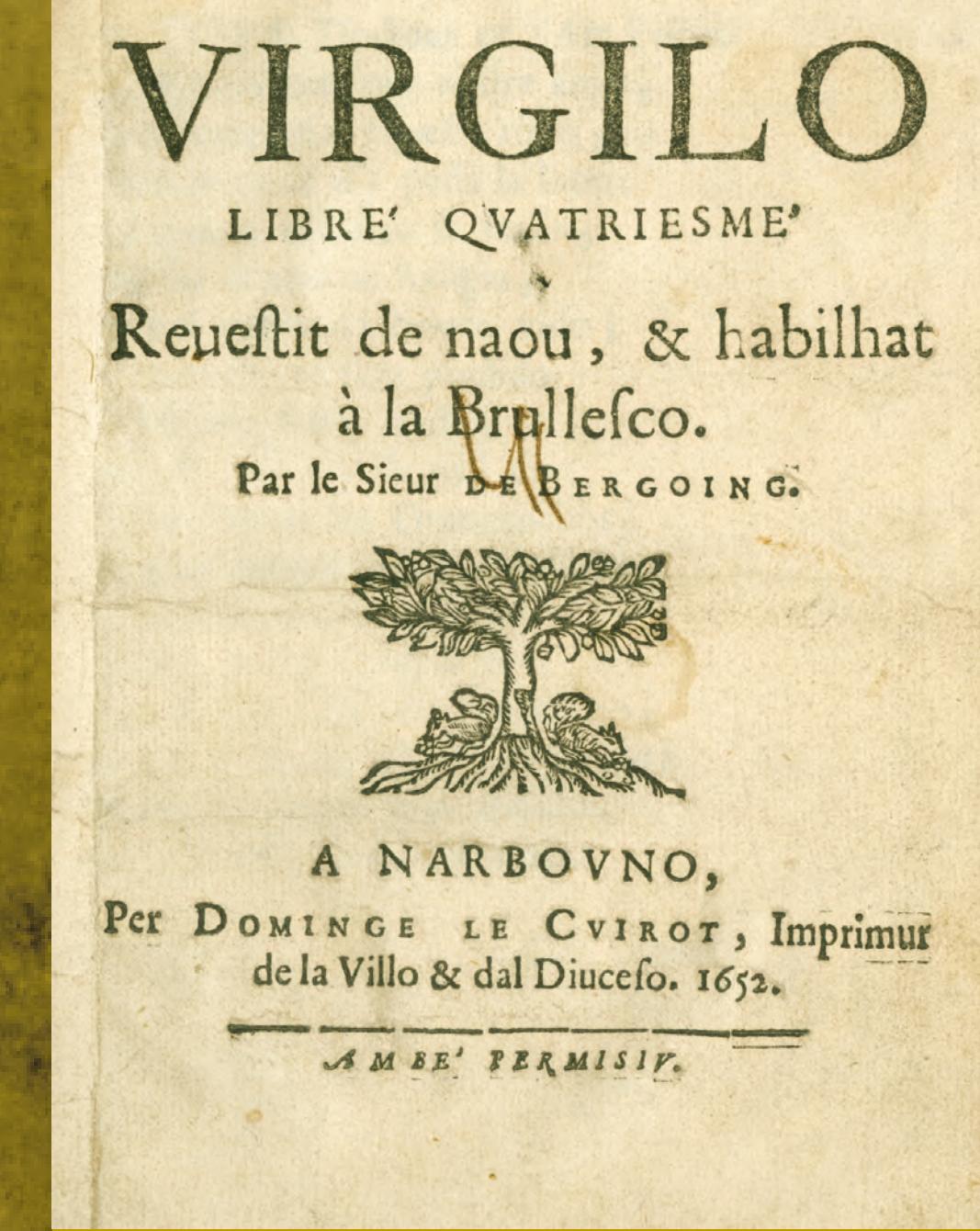


Registre paroissial de Laure-Minervois : actes rédigés en occitan, 1553.

(Archives communales de Laure-Minervois, 1 E 1)

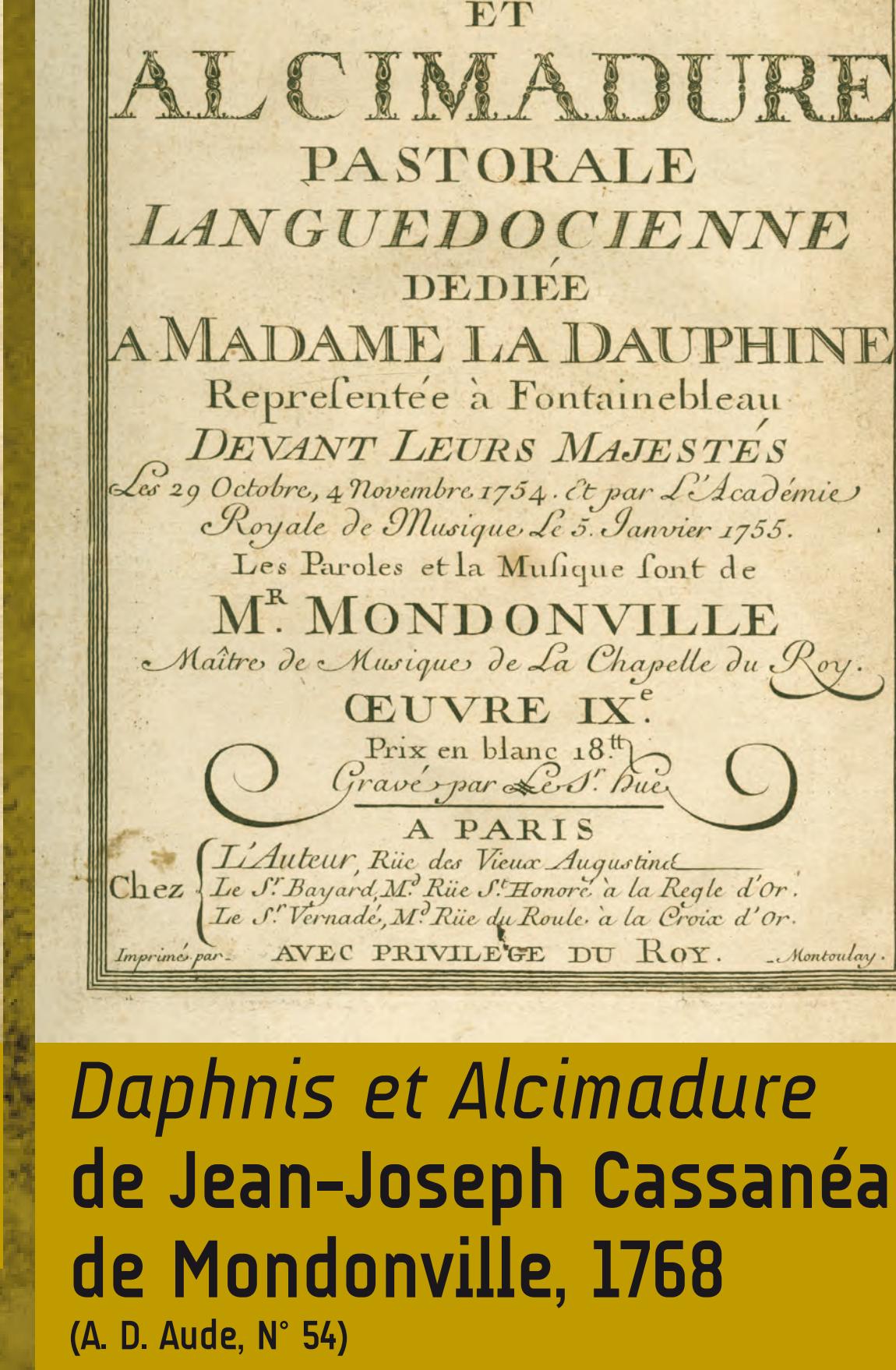


Dictionnaire languedocien-français, ou Choix des mots languedociens les plus difficiles à rendre en françois... par l'abbé de Sauvages, 1755 (coll. Claude Marti)



L'Eneido de Virgilo,
du sieur de Berguing, 1652

(A. D. Aude, N° 523)



Daphnis et Alcimadure
de Jean-Joseph Cassanéa
de Mondonville, 1768

(A. D. Aude, N° 54)

La Révolution française marque une nette rupture. L'unité et l'indivisibilité de la République imposent une langue commune, le français. Les rapports Barère (janvier 1794) et Grégoire (juin 1794) visent à l'unification linguistique : les langues régionales sont des armes aux mains de la Contre-Révolution et il convient de les anéantir. Paradoxalement, la période révolutionnaire a connu une belle floraison de textes en occitan. Dans la région toulousaine, toute une littérature pamphlétaire en langue d'oc débat des politiques républicaines.